



L'ACERVA LIEN

EDITO : une année difficile

Après un premier épisode de COVID-19 qui sera - peut-être - suivi d'un nouvel épisode à l'automne, nous souffrons maintenant de la canicule. Notre département est placé en ALERTE RENFORCEE, comme vous pourrez le lire en page 10 de ce bulletin.

Le conseil municipal sera mobilisé pour contacter les habitants les plus fragiles et leur apporter aide et soutien si nécessaire.

Je sais également que chacun d'entre vous sera attentif à son (ses) voisin(s) et je vous en remercie.

A tous, néanmoins, je souhaite un bel été !

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020 :

Présents : Mme Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Louisa IKHLEF, Rose-Marie MAGNIER, Aurélie REMY, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Laurent HANNEZO, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE,

Absents excusés : Olivier LEGROS qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE

Secrétaire de séance : Aurélie REMY

1°) Comptes de gestion et administratifs 2019 :

Eau :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	67 375,35€	111 448,20€	44 072 ,85€
Section d'investissement	25 434,63€	146 781,95	121 347,32€
Total cumulé	92 809,98€	258 230,15€	165 420,17€

Approbation du compte de gestion : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif : Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Forêts :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	53 346,53€	159 775,85€	106 429,32€
Section d'investissement	19 277,67€		-19 277,67€
Total cumulé	72 624,20€	159 775,85€	87 151,65€

Approbation du compte de gestion : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif : Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Caisse des écoles :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	9 303,80€	1 158,90€	-8 144,90€
Section d'investissement			
Total cumulé	9 303,80€	1 158,90€	-8 144,90€

Approbation du compte de gestion : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire qui indique que le virement prévu du budget général vers le budget de la Caisse des écoles a été oublié par le secrétariat ce qui crée un déséquilibre, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif : Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Lotissement :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	37 482,32€	349 750,00€	312 267,68€
Section d'investissement	15 471,22€	108 427,03€	92 955,81€
Total cumulé	52 953,54€	458 177,03€	405 223,49€

Approbation du compte de gestion : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif : Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Budget général :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	768 625,74€	1 431 275,63€	662 649,89€
Section d'investissement	1 504 923,59€	1 291 763,65€	-213 159,94€
Total cumulé	2 273 549,33€	2 723 039,28€	449 489,95€

Approbation du compte de gestion : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif : Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2°) Affectation des résultats 2019 :

Eau :

Le report de 44 072,85€ on le reporte en exploitation

Le report de 121 347,32€ on le reporte en investissement

Vote à l'unanimité

Forêts :

Le report de 87 151,65€ on le reporte en fonctionnement

Le report de 19 277,67€ du fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement

Vote à l'unanimité

Ecoles :

Le report de -8 144,90€ on le reporte en fonctionnement

Vote à l'unanimité

Lotissement :

Le report de 312 267,68€ on le reporte en fonctionnement

Le report de 92 955,81€ on le reporte en investissement

Vote à l'unanimité

Budget Général :

Le report de 99 698,18€ on le reporte en fonctionnement

Le report de 562 951,71€ de fonctionnement pour équilibrer l'investissement

Vote à l'unanimité

3°) Vote des taux d'imposition 2020 :

En raison de la baisse des dotations de l'Etat que la commune subit depuis plusieurs années, des incidences immédiates et futures du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les finances communales et des coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique,

plexiglass, respect des protocoles sanitaires,...), une légère augmentation de 7% des taxes foncières bâties et non bâties, soit 11 035€, est proposée par la commission des finances.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le conseil accepte cette augmentation à l'unanimité.

Les nouveaux taux seront donc les suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,56 %

Taxe sur le Foncier Non bâti : 40,33 %

4°) Versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 :

Le maire informe les membres du conseil municipal que les employeurs territoriaux peuvent verser une prime exceptionnelle, plafonnée à 1000 €, aux agents qui ont assuré la continuité des services dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ;

Le maire propose que la prime soit modulable et attribuée aux personnels ayant eu un surcroît de travail engendré par :

- Un nettoyage et une désinfection renforcés des locaux et des extérieurs
- Le fait d'avoir assuré la continuité du service
- L'accueil des usagers dans des conditions difficiles
- La mise en place des mesures liées au protocole sanitaire dans les établissements scolaires ou recevant du public

Après avoir entendu cet exposé, le conseil décide de mettre en place la prime exceptionnelle, dont les bénéficiaires et les montants seront déterminés par Madame le Maire.

5°) Convention avec le Centre de Gestion pour recours aux services facultatifs

Notamment pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP

Le maire est autorisé à signer les documents

Vote à l'unanimité

6°) Présentation du rapport d'activité 2019 de la SPL Gestion Locale

Vote du rapport

Vote à l'unanimité

Désignation d'un membre : Mme Rose-Marie FALQUE Titulaire, M. Laurent HANNEZO suppléant

Vote à l'unanimité

7°) Programme de coupes de bois hiver 2020-2021

Bois de Glonville : parcelles A, B, I

Bois d'Azerailles : parcelles 3, 16, 22

Vote à l'unanimité

8°) Programme de travaux en forêt pour l'année 2020

Travaux de dégagement manuel et dépressage manuel parcelle 11 et 13 pour un coût de 11 024,16€

Vote à l'unanimité

9°) Convention d'occupation du domaine privé communal avec LOSANGE

La société Losange, chargée du déploiement de la fibre par la Région Grand Est dans le cadre d'une délégation de service public, a sollicité la commune afin de bénéficier d'un emplacement pour l'installation d'un sous-répartiteur optique (SRO) d'une surface de 2m², sur la parcelle cadastrée section ZI n°194 appartenant au domaine privé communal.

Afin de permettre cette occupation pour la durée d'exploitation des équipements, une convention fixant les modalités juridiques et techniques doit être conclue entre la commune et la société Losange.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver la convention d'occupation du domaine privé de la commune relative à l'installation d'un SRO, par la société

Losange, sur la parcelle communale cadastrée section ZI n°194 moyennant une redevance annuelle, révisable, de 55,54 € par an et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces utiles.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-approuve l'occupation du domaine privé communal pour l'installation d'un SRO (parcelle cadastrée section ZI n°194),
-fixe la redevance annuelle à 55,54 € par an et valide les modalités de révision,
-autorise le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société LOSANGE ainsi que les pièces afférentes.

Fin de séance à 23h55

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020 :

La séance débute à 18h

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Jean-Claude ROUBAUD ; Lionel TIROLE.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER, absente, donne procuration à Louisa IKHLEF
Aurélie REMY absente, donne procuration à Rose-Marie FALQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Vote des budgets :

Madame le Maire remercie préalablement les élus de la commission des finances de s'être réunis à trois reprises pour préparer les budgets présentés au conseil municipal. Elle rappelle par ailleurs aux nouveaux élus que la commune est dotée d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes qui doivent exceptionnellement être votés avant le 31 juillet 2020 en raison de la crise sanitaire puis que les budgets sont des actes de prévision en dépenses et en recettes.

1. Budget des écoles :

Dépenses : 24 595 €

Recettes : 24 595 €

Après avoir entendu la présentation détaillée de Madame le Maire, le conseil accepte le budget à l'unanimité.

2. Budget eau :

Dépenses de fonctionnement : 70 939 €

Recettes de fonctionnement : 112 634 €

Dépenses d'investissement : 118 652 €

Recettes d'investissement : 144 137 €

Après avoir entendu la présentation détaillée de Madame le Maire, le conseil accepte le budget à l'unanimité.

3. Budget forêt :

Dépenses de fonctionnement : 86 100 €

Recettes de fonctionnement : 121 151,65 €

Dépenses d'investissement : 33 277,67 €

Recettes d'investissement : 33 277,67 €

Après avoir entendu la présentation détaillée de Madame le Maire, le conseil accepte le budget à l'unanimité.

4. Budget lotissement :

Dépenses de fonctionnement : 702 232 €

Recettes de fonctionnement : 786 468 €

Dépenses d'investissement : 488 700 €

Recettes d'investissement : 488 700 €

Après avoir entendu la présentation détaillée de Madame le Maire, le conseil accepte le budget à l'unanimité.

5. Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 743 378 €

Recettes de fonctionnement : 901 660 €

Solde de fonctionnement : 158 282,18

Dépenses d'investissement : 1 060 217,15 €

Recettes d'investissement : 1 176 800,31 €

Solde d'investissement : 118 083,16 €

Les principaux investissements inscrits au budget 2020 sont notamment la fin de la première tranche de requalification de la traversée du village, la rénovation d'une salle de classe, l'achat d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire et de petits matériels de tonte pour le personnel technique communal, le changement des luminaires « boules », particulièrement énergivores, au lotissement des Damottes et chemin de Voyemaix.

Après avoir entendu la présentation détaillée de Madame le Maire, le conseil accepte le budget à l'unanimité.

3. Demande de subventions

Madame le Maire souligne que le tissu associatif local est très important pour le vivre ensemble. A ce titre et pour aider les associations présentant un intérêt public local à mener à bien leurs projets à moindre coût, des subventions peuvent être allouées aux associations.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer pour accorder des subventions pour l'année 2020. 3 délibérations seront prises.

a) ADMR Baccarat

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR de Baccarat pour la formation de ses salariés. Elle indique par ailleurs que 41 personnes bénéficient de l'ADMR sur Azerailles.

Elle propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

b) Visiteur des malades en milieu hospitalier

Madame le Maire présente la demande de cette association qui apporte un réconfort précieux aux malades de la Maison Hospitalière de Baccarat via des bénévoles.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

c) Sporting club de Baccarat

Madame le Maire présente la demande de subvention de cette association sportive fréquentée par 10 enfants de la commune. Elle propose d'allouer une subvention de 600 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4. Formation des élus

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation et l'inscription d'un montant plancher au budget. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction (soit 800€) soit consacrée chaque année à la formation des élus en sachant que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

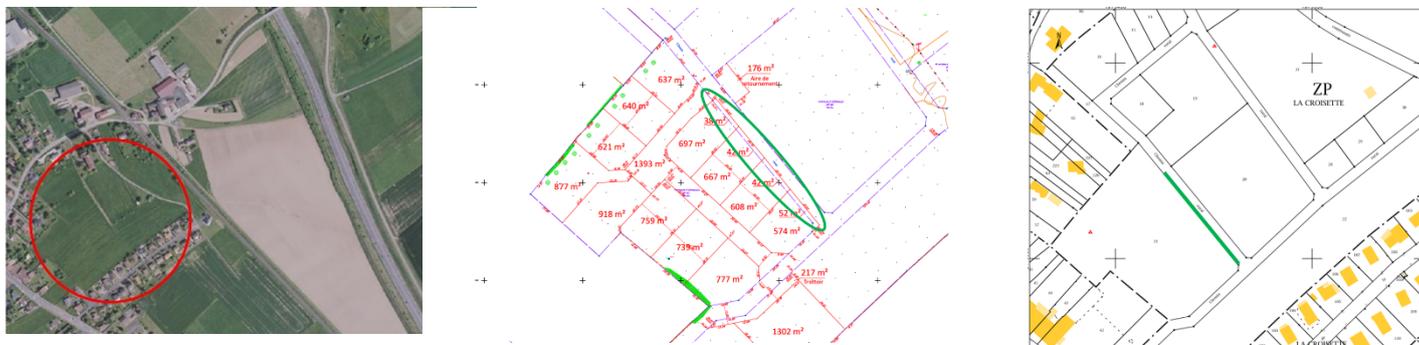
La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation par le ministère de l'Intérieur

- dépôt préalable de la demande précisant l'objet de la formation
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus en donnant priorité aux élus ayant reçu délégation.

5. Déclassement d'une partie du chemin rural de la Croisette.

Une bande de chemin rural, jamais aménagée, continue d'exister juridiquement le long de la future voirie du lotissement, en fond de 4 lots de la première tranche. Ce délaissé demeurant un chemin rural, une procédure de déclassement est nécessaire afin de pouvoir céder les quatre fractions de cette bande à chacun des futurs acquéreurs des lots du lotissement, donnant sur cette bande.



Il ne s'agit toutefois que d'un déclassement partiel du chemin en sachant que ledit chemin n'a jamais été affecté à l'usage du public.

Le déclassement suppose la réalisation d'une enquête publique et, une fois cette enquête réalisée, le conseil municipal pourra se prononcer sur le déclassement et autoriser l'éventuelle aliénation du chemin.

Le premier adjoint propose au conseil municipal de prescrire la tenue d'une enquête publique pour permettre la cession de ce délaissé de chemin rural.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6. Création d'un emploi permanent à temps complet.

Le secrétariat de mairie a besoin d'être renforcé par l'emploi d'une personne responsable des services administratifs. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un emploi permanent à 35h/semaine chargé d'assurer l'organisation, la supervision et la coordination des activités du secrétariat de mairie qui fonctionne en mode dégradé depuis plus de 2 ans.

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, Madame le Maire propose que la création se fasse sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^e classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe ou attaché. Les emplois correspondant aux grades non pourvus feront l'objet d'une suppression.

L'emploi pourra éventuellement être attribué à un agent contractuel justifiant d'une expérience professionnelle et d'une expertise suffisante dans la gestion des collectivités.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'appartement situé au-dessus de l'école est loué.

Il est également demandé de faire un point sur les masques chirurgicaux et en tissu que la commune possède.

Madame le Maire remercie enfin les conseillers pour leur attention au cours de ces 5h de conseil. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h19.

ETAT CIVIL

Décès :

Bernard NAUROY, décédé à son domicile, le 22 juin 2020

Naissance :

William SCHAAL, né à Nancy le 20 juillet, fils de Julien SCHALL et Loréne LARDIN
Félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur à William !

Mariage :

- Robin SESMAT, ingénieur agronome et Patricia de SOUZA TOLEDO, vétérinaire, se sont mariés le 25 juillet à Reims.



Robin et Patricia SESMAT

- M et Mme Dominique et Noëlle JACQUES ont fêté le 1^{er} août les 40 ans de leur mariage qui avait été célébré le 13 Septembre 1980 à Lunéville, ils étaient pour l'occasion entourés de leur famille.



Baptême républicain :

Noé et Jade EL ACHOURI, le 1^{er} août,



Noé et Jade auprès de leurs parents, Hélène et Sophie EL ACHOURI

INFORMATIONS MUNICIPALES

LA POSTE :

Depuis le lundi 15 juin, les horaires provisoires du bureau de Poste d'Azerailles seront les suivants :

Mardi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, le bureau reste ouvert pendant les vacances estivales.

DECHETTERIE :

L'accès à la déchetterie est désormais possible sans rendez-vous.

NETTOYAGE DES BASSINS

Il sera procédé au nettoyage des bassins de stockage de notre réseau d'eau potable **jeudi 13 août et mercredi 19 août.**

La distribution d'eau risque d'être coupée sur une partie du village, notamment au dessus de la voie ferrée. Sur toute la commune, de légères perturbations sont à prévoir. Il est conseillé **d'éviter de mettre en route les machines à laver le linge en journée.**

SECHERESSE : la Meurthe-et-Moselle en ALERTE RENFORCEE

En raison de la sécheresse, le département de Meurthe-et-Moselle est placé en situation d'alerte renforcée. Les usages de l'eau sont limités comme suit :

- Le lavage des véhicules est interdit, hors des stations de lavage
- Le remplissage des piscines, privées et publiques, est interdit
- Le nettoyage des espaces extérieurs, voirie, terrasses, façades, est interdit, sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport est interdit entre 9 h et 20 h

Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 août 2020 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau, s'expose à une contravention de 5^{ème} classe, et une amende maximum de 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive.

FACTURES D'EAU

En raison d'un problème informatique, plusieurs factures, notamment pour les maisons qui sont en assainissement autonome, comportent des erreurs d'index.

Nous allons évidemment procéder aux corrections nécessaires.

Merci à ceux d'entre vous qui nous ont signalé ce souci informatique.

CAMPAGNE DE BALAYAGE DES VOIRIES

Elle aura lieu sur notre commune du 2 au 4 septembre, il est recommandé d'éviter le stationnement des véhicules le long des trottoirs.

LES DICTIONNAIRES POUR LES CM2

Afin de saluer la fin de scolarité des élèves de CM2 à l'école d'Azerailles et leur souhaiter une bonne entrée en 6^{ème}. Rose-Marie FALQUE, maire et Justine GARNIER, adjointe déléguée, ont remis un dictionnaire aux élèves acervaliens.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Profitant d'un soleil radieux, le jury a fait le tour du village à bicyclette le 04 Juillet 2020...
...SUSPENS pour le résultat . Il faudra attendre la cérémonie des vœux de Janvier 2021 à laquelle vous êtes d'ores et déjà conviés.



LULU ARRIVE BIENTOT A AZERAILLES :

Samedi 1^{er} Août avait lieu la présentation du véhicule électrique Zoé nommé LULU par la Communauté de communes.

Plusieurs habitants de notre village ont essayé les véhicules et ont été enthousiasmés par la conduite agréable et silencieuse.

La commune d'Azerailles sera dotée d'une LULU, à partir de début septembre, qui sera stationnée sur la place Richez Close (face à la boulangerie près de la borne de rechargement).

Retrouvez de plus amples informations sur le site :

http://www.delunevilleabaccarat.fr/mobile/lulu_autopartage.mob

Ou par téléphone à l'agence de mobilité du Pays Lunévillois 0.800.607.062 .



RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE :

Afin d'accueillir nos élèves dans d'excellentes conditions, la commune poursuit les travaux dans l'école par la rénovation complète d'une salle de classe et d'équipements informatiques dédié.



Commune de Azerailles

Représenant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT